

## La bataille du câble

Maxime Godard

Number 140, Winter 2020

Modernisation, transformation et mutation : le Québec dans la mire  
des jeunes historiens

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/92641ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

### ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Godard, M. (2020). La bataille du câble. *Cap-aux-Diamants*, (140), 14–17.

# LA BATAILLE DU CÂBLE

par Maxime Godard

Si les deux premiers gouvernements québécois dirigés par Robert Bourassa ont fait de l'adhésion au fédéralisme canadien leur marque de commerce, il n'en demeure pas moins que Bourassa et quelques-uns de ses ministres ont tracé une ligne à ne pas franchir concernant certains aspects spécifiques du partage des pouvoirs entre l'État québécois et le gouvernement central. Le présent texte propose de se pencher sur la « bataille du câble », soit le refus du gouvernement québécois de laisser le champ libre au gouvernement fédéral, alors dirigé par Pierre Elliott Trudeau, dans le déploiement de cette technologie naissante. Ce texte va mettre en relief les arguments mis de l'avant par l'État québécois, principalement le premier ministre Bourassa et le ministre des Communications Jean-Paul L'Allier, pour faire valoir leur conception du fédéralisme et de la séparation des pouvoirs qui devrait en découler. Face à eux se dresse l'État fédéral qui cherche à étirer au maximum ses compétences au nom de l'unité nationale. Le litige provient de l'absence de balise claire en matière constitutionnelle à propos des communications, car, pour citer Jean-Paul L'Allier, « les Pères de la Confédération ne connaissaient pas le câble ». Cet épisode des relations fédérales-provinciales s'inscrit dans le désir de Robert Bourassa d'obtenir la souveraineté culturelle pour la communauté francophone du Québec. Avec la loi 22, les communications étaient au cœur de la « souveraineté culturelle » recherchée par Bourassa. « Souveraineté culturelle » et « fédéralisme rentable » constituaient



Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications. (Photo : Gabriel Desmarais, 3 octobre 1973). (BAnQ numérique).

par ailleurs les deux principes phares de la conception du fédéralisme et de la rhétorique du chef libéral et de ses troupes durant la période 1970-1976. Cet article propose de s'intéresser à l'argumentaire mis de l'avant par les ministres libéraux afin de faire entrer la compétence du câble dans le giron de

l'État québécois. Des archives, en particulier des échanges de lettres provenant du ministère des Communications du Québec, les débats parlementaires, des discours, de même que des publications officielles constituent l'essentiel des sources qui furent utilisées pour cet article.

# L'affrontement Québec-Ottawa sur la câblo-diffusion est amorcé!

par Donat VALOIS  
OTTAWA (PC) — Les gouvernements Bourassa et Trudeau ont choisi le terrain de la câblo-diffusion pour se livrer ce qui sera sans doute la plus grande bataille de leur histoire.

se sont copieusement défiés, menacés, fustigés avec une ardeur peu commune.

Le secrétaire d'Etat, M. Pelletier, responsable du Conseil de la Radio-Télévision du Canada, a d'abord déclaré que "la juridiction fédérale sur la radiotélédiffusion, y compris la dif-

fusion par câble, est très claire", et il a défié le gouvernement Bourassa et son ministre des Communications, M. L'Allier, de faire valoir leurs points de vue devant la Cour suprême.

Selon M. Pelletier, le Québec ne peut exercer de juridiction dans ce

domaine sans que la constitution soit modifiée.

La veille, à Montréal, M. L'Allier avait déclaré que le gouvernement Bourassa exerceait sa "juridiction" dans le domaine de la câblo-diffusion.

M. Pelletier qui a commenté le dé-

Voir L'AFFRONTEMENT, page A 2

Retard dans la  
restructuration  
scolaire

la presse

Montréal, samedi 10 avril 1971. 87e année, no 84, 164 pages, 11 cahiers

DERNIERE EDITION 25¢

La Presse, 10 avril 1971. (BANQ numérique).

## LES FAITS

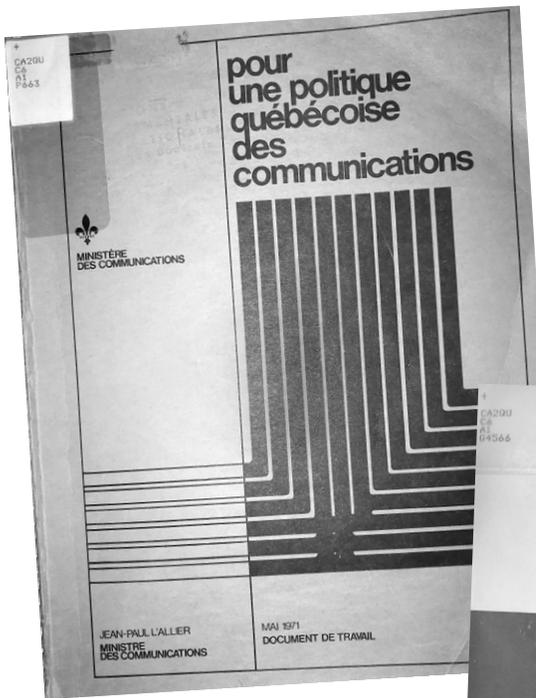
Alors que Robert Bourassa répétait inlassablement son adhésion au fédéralisme ou encore qu'il avait été élu pour mener à bien l'intégration du Québec à la fédération canadienne, la position de son gouvernement quant au partage des pouvoirs encadrant les communications a de quoi surprendre. Si Bourassa s'accommode très bien des institutions économiques fédérales, il va, au contraire, vouloir affranchir nettement le Québec sur le plan des communications. C'est ainsi qu'en novembre 1971, le ministre L'Allier va affirmer à Gérard Pelletier, son homologue fédéral, que la position du Québec prône le désengagement du CRTC en ce qui concerne le câble sur le territoire québécois. Un des arguments mis de l'avant par le ministre des Communications Jean-Paul L'Allier repose sur le caractère éducatif qu'offre la technologie du câble. En effet, puisque des stations de télévision pourront retransmettre des programmes éducatifs et que l'éducation est clairement une compétence des provinces, le ministre estime que cette zone grise de compétence devrait être de juridiction provinciale. Cette position est défendue notamment dans de nombreuses correspondances entre Québec et le ministre fédéral des Communications d'alors, Gérard Pelletier (voir notamment la lettre du 7 mai 1975).

Le gouvernement québécois par l'intermédiaire du ministre des Communications va également vouloir affirmer son autorité sur le territoire québécois en matière de télécommunications. L'argumentaire du Québec s'appuie sur l'aspect local du réseau de distribution du câble en comparaison avec la technologie hertzienne qui, elle, est plus difficile à limiter géographiquement. Ceci va amener Québec à justifier constitutionnellement sa juridiction dans ce domaine en raison du « caractère local » du câble. Pour Québec, l'aspect communautaire du développement du réseau du câble et le contenu qu'il véhicule justifient qu'il en ait la responsabilité. Le gouvernement Bourassa va exiger que les provinces, et le Québec particulièrement, soient plus que de simples administrateurs au service du gouvernement d'Ottawa, mais plutôt des partenaires dans la fédération canadienne. En ce sens, le ministre L'Allier va exprimer le souhait du Québec d'être considéré comme parties prenantes des décisions concernant les télécommunications et non pas comme « de simples consultants ». Pour le gouvernement Bourassa, l'autonomie d'initiative ainsi que la collaboration entre les partenaires membres de la fédération – incluant l'État central – sont nécessaires à la pratique d'un véritable fédéralisme (*Québec maître d'œuvre*, p. 84).

Dans sa lutte contre les prétentions du fédéral qui se veut le principal maître d'œuvre en matière de télécommunications, Québec va arguer que de laisser l'initiative aux provinces constitue une manière plus efficace de fonctionner. Sur ce point, le Québec va chercher à s'allier les autres provinces afin de faire front commun contre ce qu'ils considèrent comme des empiètements de l'État central. Cette stratégie permet de mettre au jour une parcelle de la conception du fédéralisme de Robert Bourassa au sens où son gouvernement va souvent chercher à trouver des appuis chez les autres premiers ministres afin de faire valoir son point de vue face au gouvernement de Pierre Elliott Trudeau qui, pour sa part, tente de consolider et d'augmenter le pouvoir du gouvernement fédéral. Le but d'obtenir le plus large consensus possible entre les provinces est explicite. Pour le ministre L'Allier, le « front commun » sert à faire pression sur les instances fédérales afin d'obtenir un fort rapport de force. Cette stratégie aura, cependant, comme conséquence pernicieuse d'entraîner une réduction à la baisse des demandes du Québec. Comme l'expliquait le ministre des Communications, Denis Hardy, en 1976, la position du gouvernement du Québec « est quelque peu atténuée par rapport au livre vert, parce qu'elle [...] a fait l'objet d'un consensus des dix provinces et, bien sûr, ce consensus des dix provinces est le minimum que le Québec peut accepter et le maximum que d'autres provinces peuvent accepter » (DAN, 10 juin 1976, p. B-2754).

## LE CARACTÈRE DISTINCT

Un des points d'appui les plus importants de l'argumentaire du gouvernement québécois en ce qui a trait aux télécommunications est assurément la préservation et l'épanouissement du caractère distinct du Québec. En effet, l'État du Québec va argumenter que la préservation de la dualité canadienne et le rôle accru que le Québec doit jouer



(Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal).

afin d'y arriver ne sont pas un pas vers la séparation, mais plutôt un symbole d'unité nationale (L'Allier, « Séance d'information [...] », 7 mai 1975). Du point de vue québécois, les communications « véhiculent des échanges économiques et des valeurs culturelles, éducatives et sociales ». À ce titre, elles devront donc être de responsabilité provinciale. Le gouvernement québécois par l'intermédiaire de son ministère des Communications estime qu'une plus grande emprise de la part de l'État québécois est nécessaire puisque l'offre médiatique est « en train de constituer un système parallèle d'éducation » (L'Allier, « Séance d'information [...] », 7 mai 1975). Pour le cas québécois, la situation est d'autant plus pernicieuse que les médias « ont trop véhiculé les éléments d'une culture d'emprunt » (L'Allier, « Séance d'information [...] », 7 mai 1975), lire ici l'influence omniprésente de la culture américaine. Allant encore plus loin, le gouvernement Bourassa considère « que les communications sont pour la collectivité québécoise un instrument fondamental de son développement » (*Dossier câblodiffusion*, 1972) non pas en

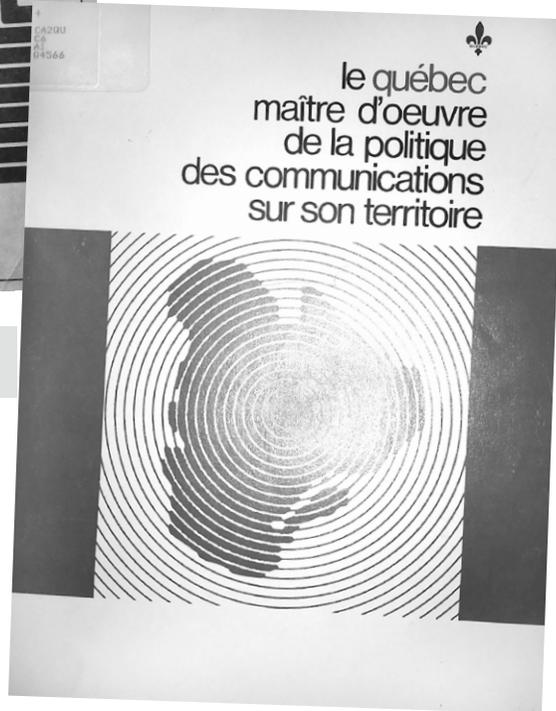
raison du contenant, mais plutôt en raison du contenu. Le ministre L'Allier va, en effet, affirmer à l'Assemblée nationale que les communications « sont des instruments absolument essentiels au développement harmonieux du Québec » (DAN, 28 octobre 1971, p. 3933). Car, pour les libéraux, les communications « sont l'une des

communications et le développement économique des francophones du Québec. Pour Jean-Paul L'Allier, l'importance que revêt le câble est tributaire de sa capacité à « conscientiser » les citoyens. Ainsi donc, du point de vue des libéraux québécois, le câble est perçu comme un outil permettant de créer un sentiment d'appartenance et une conscience collective pour la société canadienne-française du Québec. C'est ainsi que la comparaison avec l'éducation prend tout son sens.

### QUÉBEC, PHARE DE LA FRANCOPHONIE NORD-AMÉRICAINE

De la même façon, si le rapatriement du secteur des communications est si important aux yeux du gouvernement Bourassa, c'est essentiellement parce que le Parti libéral du Québec considère l'État québécois comme le seul gouvernement francophone en Amérique du Nord. Cet argument sera abondamment utilisé particulièrement par Robert Bourassa afin de justifier ses politiques plus nationalistes. De plus, c'est parce qu'il estime que les francophones du Québec forment une nation que le gouvernement du Québec sou-

haite avoir sous sa gouverne les responsabilités permettant que ce « groupe national » ou cette « société globale » puisse pleinement se développer. Le gouvernement Bourassa estime cette responsabilité d'autant plus importante dans le contexte où l'égalité linguistique prônée par les libéraux fédéraux tend à donner avantage à la langue anglaise, et ce, même sur le territoire québécois. Le développement du réseau de Radio-Canada va donner l'occasion au ministre L'Allier d'être particulièrement limpide quant aux conséquences de laisser le champ libre au fédéral dans le domaine des communications. Il va en effet décrier la méthode de calcul utilisée par Ottawa qui comptabilise des citoyens



*Le Québec, maître d'oeuvre de la politique des communications sur son territoire.* Québec, Éditeur officiel, 1973, 117 p.

principales garanties des caractères spécifiques d'une société : langue et culture, manière d'être et de vivre » (*Le Québec maître d'oeuvre*). Dans un document annonçant la politique québécoise relative au câble, le ministre Jean-Paul L'Allier va mettre sur un même pied les communications, l'éducation et la politique sociale. Ce qui n'est pas une comparaison à prendre à la légère lorsque l'on sait l'importance qu'avait la politique sociale dans les revendications constitutionnelles de Robert Bourassa. De plus, le gouvernement Bourassa, par l'entremise de son ministre des Communications, va lier la priorité législative des

